



LABORATOIRE
« COMMUNICATION ET POLITIQUE »



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Marianne Doury

« Argumentation et mise en voix ; les discours quotidiens sur l’immigration », in Marina Bondi & Sorin Stati (sous dir.), *Dialogue Analysis 2000, Selected papers from the 10th IADA Anniversary Conference, Bologna 2000*, Niemeyer Verlag, 2003, pp. 173-183.

Les postulats méthodologiques et les traditions de recherche, respectivement en pragmatique des interactions conversationnelles et en analyse du discours, conduisent les analystes à s’intéresser prioritairement aux mécanismes dialogaux dès lors qu’ils travaillent sur des corpus d’interactions en face-à-face, et aux manifestations dialogiques¹ lorsque les données sur lesquelles ils travaillent sont écrites. Pourtant, s’il est vrai que la présence d’éléments dialogaux à l’écrit reste circonscrite à des genres spécifiques (dialogues théâtraux ou romanesques, par exemple), les phénomènes dialogiques (entrelacement de discours divers au sein d’une même intervention) à l’oral peuvent se révéler extrêmement fréquents dans certaines situations. Ils permettent aux locuteurs de solliciter des voix multiples autour desquelles ils construisent leur propre discours, en s’y opposant ou en s’en réclamant, ou en tissant avec elles des liens beaucoup plus complexes.

Nous proposons ici une description du fonctionnement de ce type de mécanismes à partir d’une des multiples formes que peut prendre le débat public sur l’immigration : les discussions liées à l’immigration enregistrées dans un commerce de presse. Nous

¹ Il s’agit de ce qui relève de la “dialogisation interne au discours d’un seul et même locuteur, où se tissent, comme l’a bien montré Bakhtine, des voix divergentes, voire contradictoires, imputables à autant d’énonciateurs distincts” (Kerbrat-Orecchioni 1991 : 121).

identifierons quelques unes des fonctions argumentatives que peuvent remplir les énoncés rapportés dans un corpus d'oral spontané. Ce travail nous conduira à réfléchir sur les différents niveaux d'appréhension des interactions argumentatives, et à insister sur la nécessité de distinguer nettement la structure *actancielle* de l'argumentation, qui se joue entre un proposant/tenant du discours de proposition, un opposant/tenant d'un contre-discours, et, éventuellement, un tiers, cible de l'activité argumentative, et sa structure *interactionnelle* (révélée par l'analyse des formats de production et de réception des discours).

1. Argumentation et discours rapporté

1.1. Présentation des données

Ce travail s'inscrit dans une recherche sur "L'argumentation dans l'espace public contemporain : le cas du débat sur l'immigration", qui associe le laboratoire "Analyse de Corpus Linguistiques, Usages, Traitements" (ENS Fontenay-Saint Cloud) et le Groupe de Recherche sur les Interactions Communicatives (CNRS / Université Lumière Lyon 2). Notre contribution a été de faire la place, à côté de données fortement institutionnelles ou médiatiques, à des discours beaucoup plus difficiles à caractériser positivement, non institutionnels, non médiatiques, auxquels on serait tenté d'appliquer les qualificatifs de "spontanés", "quotidiens", "ordinaires", discours qu'on associe stéréotypiquement aux conversations de café, aux interpellations de marché ou aux discussions entre amis.

Notre corpus est constitué de discussions ayant eu lieu dans un commerce de presse du vingtième arrondissement parisien au lendemain des discussions au Parlement des lois Guigou et Chevènement². Les enregistrements ont été réalisés à micro caché, afin de préserver la spontanéité des discussions, mais les clients, dès leur sortie du commerce, ont été informés de la réalisation d'un enregistrement, et, après présentation du cadre et de l'objectif de la recherche, ont signé une autorisation écrite.

Les données enregistrées ont été partiellement retranscrites, en fonction de critères thématiques : ont été sélectionnées les séquences consacrées au débat sur l'immigration tel qu'il s'est déroulé sur la scène politique (lois Guigou et Chevènement, ou discussion de certains points juridiques indépendamment de toute allusion à ces lois : double nationalité...), mais aussi de séquences portant sur des sujets divers, mais à propos

² Les enregistrements ont donc été effectués les 27 novembre et 4 décembre 1997. Il est clair que le caractère ponctuel de la collecte de données interdit toute généralisation, en particulier sur "les interactions dans les commerces de presse", ou "le débat sur l'immigration dans les discussions ordinaires" : les analyses qui seront présentées ici ne peuvent montrer qu'une des manifestations ponctuelles possibles de ce grand débat, qui prend sens moins par elle-même que par contraste avec d'autres réalisations, au Parlement, à la télévision, etc.

desquels les locuteurs mentionnent la nationalité réelle ou supposée (“un algérien”, “un marocain”), l’origine géographique (“un asiatique”) ou culturelle (“un arabe”), la couleur de peau (“un noir”, “un black”), l’appartenance religieuse (“des musulmans”, “des juifs”) ou l’origine des parents (“un beur”) des individus mis en scène.

1.2. Discours rapporté et traitement du discours adverse

Vincent & Dubois (1997) soulignent l’existence d’un lien privilégié entre argumentation et discours rapporté, affirmant que l’acte sous-jacent au discours rapporté est souvent argumentatif “dans la mesure où il vient appuyer ou reproduire une thèse, ou encore déclencher une discussion” (p.23). Dans le cadre de cet article, nous ne considérerons que les cas où un locuteur présente dans son propre discours un discours adverse pour le réfuter. La convocation du contre-discours ainsi que sa réfutation peuvent emprunter différentes modalités.

1.2.1. Contre-discours : discours cité / réfutation : discours citant

Le cas le plus attendu, mais qui n’est étonnamment pas le plus fréquent, est le report d’une position antagoniste, suivi de la réfutation de cette position :

L : X dit que p. Or, q. Donc, non p.

Les locuteurs-source de cette position antagoniste sont souvent non identifiés, désignés par “ils”³ :

[Une cliente, F2, répond au commerçant C, qui justifie le contraste entre le projet de loi Chevènement et les attentes des électeurs de gauche en invoquant “la réalité du pouvoir” :]

F2 : oui: mais enfin la réalité du pouvoir c'est quoi c'est qu'i 'z'ont la trouille pasqu'i va y avoir des élections cantonales et machin | (.) et qu'i s'disent (.) et qu'i s'disent (.) a machin i faut quand

C : | régionales qui vont arriver ≠ ben oui ≠ (.) ben oui

F2 : même plaire un peu à l'électorat d droite pasque sinon euh: (.) i faut arrêter c'est nul (.) c'est nul (.) c'est pas en on sait très bien qu'c'est pas en faisant une politique comme ça qu'i s'en sortent

Dans la mesure où l’adversaire n’est pas rapporté à des individus précis, mais fondu dans un collectif (“les socialistes au pouvoir”), et qu’il ne s’agit pas d’une véritable citation mais de l’attribution d’un raisonnement intérieur (“i s’disent”), l’énoncé rapporté prépare le terrain pour l’utilisation éventuelle d’un procès d’intention ou de la technique de l’homme de paille⁴.

De plus, même si la forme employée est celle du discours direct, il ne fait aucun doute que les termes employés sont du fait du locuteur rapportant. En effet, la présentation de la

³ Dans les extraits proposés, C désigne le commerçant, H un client, F une cliente. / indique une intonation montante, (.) (.) (...) des pauses intra-répliques relativement brèves ; deux signes | superposés indiquent le début d’un chevauchement. Les élisions sont notées par une apostrophe ; XXX signale une production verbale inintelligible. Des majuscules dans la transcription notent l’emphase, un tiret - un mot interrompu.

⁴ La stratégie de l’homme de paille, ou *constructing a strawman*, est définie ainsi par Engel (1994) : “the main purpose is generally to impute to adversaries opinions a good deal more extreme than those they have set out and are willing to defend.” (p.120)

position adverse est en elle-même polémique : l'emploi de "machin" dans le discours direct, qui fait écho au "machin" de l'énoncé précédent, désigne les considérations électoralistes du pouvoir comme illégitimes ("machin" étant une façon bien peu valorisante de condenser les réflexions du gouvernement), et prévisibles (puisqu'elle laisse le soin au destinataire de "remplir" le discours ; dans le même ordre d'idée, on notera le caractère elliptique de la justification du raisonnement : "pasque sinon euh", qui appelle une suite du type "on va perdre les élections").

La locutrice articule sa propre position à l'évocation de la position adverse en deux temps :

- évaluation de cette position (sensible, on vient de le voir, à travers la formulation même de la thèse adverse, puis explicité par le jugement définitif et réitéré "c'est nul (.) c'est nul"), qui tient lieu d'expression d'un désaccord ;
- utilisation d'un argument pragmatique⁵ ("on sait très bien qu'est pas en faisant une politique comme ça qu'i s'en sortent"), renforcé par la suggestion qu'il fait l'objet d'un consensus ("on sait très bien"), suggestion qui fait peser le discrédit ceux qui adhèrent au raisonnement incriminé.

1.2.2. Discours et contre-discours : échange rapporté

Ce procédé (qui consiste à convoquer le contre-discours et à le réfuter dans le temps même de l'interaction) est relativement marginal par rapport au procédé qui consiste, pour le locuteur, à évoquer le contre-discours dans le sein d'une situation de parole, réelle ou fictive (S1), distincte du moment de l'interaction présente chez le marchand de presse (S0), et à intégrer sa réfutation comme un élément de cette situation de discours (S1). Autrement dit, le locuteur n'intègre pas le contre-discours dans son discours, mais met en scène l'affrontement entre son propre discours et un contre-discours dans le cadre d'un dialogue rapporté présenté comme ayant eu lieu, ou comme susceptible d'avoir lieu.

La séquence de discours rapporté devient alors plus spécifiquement une séquence *d'échanges rapportés*, et obéit, au moins partiellement, à une logique narrative, puisque "dès que l'on rapporte une interaction, on fait un récit" (Brès 1997 : 130).

a) Dialogues présentés comme ayant eu lieu :

C : (.) moi des fois j'discute je- par provocation comme ça pour faire parler les gens (.) qui aiment pas les juifs (.) (0) y en a un i m'dit oui:: mais i i z'ont tout (1) (.) mais et alors t'as qu'à bosser (2) (..) i z'ont tout (3) (..) tu vois i magouillent (4) mais t'as qu'à faire pareil (5) (..) mais c'est pas une raison d'être (6) (..) tu vois c'est (.) mais ça c'est primaire (7) moi j'connais ce gars et j'suis vachement étonné (..) intellectuellement c'est quelqu'un: qui: (..) mais (.) mais il est (.) pour moi c'est du (.) j'vais (8) un jour j'lui dis écoute si tu parles comme ça c'est pas la peine de m'dire bonjour (9) (.) je t'le montrerai (10) (..) je j'lui dis

H3 : en plus tu vas l'dénoncer

⁵ L'argument pragmatique est défini par Perelman comme "un argument des conséquences qui apprécie un acte, un événement, une règle ou toute autre chose, en fonction de ses conséquences favorables ou défavorables ; on transfère ainsi tout ou partie de la valeur de celles-ci sur ce qui est considéré comme cause ou obstacle." (C. Perelman, "L'argument pragmatique", *Logique et analyse*, vol. 1, p.14-23. Repris dans Perelman 1989 p.19)

Il s'agit d'un dialogue présenté comme un cas particulier d'une série d'interactions ("moi des fois j'discute"; l'existence du client évoqué par le commerçant est attestée par l'engagement qu'il prend à le montrer à H3 (il est même nommé dans la suite de l'échange).

On peut distinguer dans l'intervention de C deux situations de discours :

- S1 (dialogue antérieur entre C et son client antisémite), où se confrontent les propos attribuables au client antisémite (1/3/4) et les propos attribuables à C (2/5/6/9) ;
- S0 (interaction présente entre C et son client et ami H3), où se succèdent les énoncés d'introduction (0), d'évaluation du contre-discours (7), d'identification du tenant du contre-discours (8/10).

Les séquences introductrices étant réduites à portion congrue, d'autres indices permettent de prêter les énoncés à C ou à son interlocuteur :

- l'attribution du premier tour par un syntagme introducteur ("y en a un i m'dit") ;
- le contenu des énoncés⁶, mais aussi
- le rôle démarcateur de *mais*⁷ ;
- l'intonation (en suspension après les interventions de l'interlocuteur, conclusive après les interventions de C), ce qui est un indice de
- la structuration des tours de parole en S1 : le contre-discours a une fonction initiative, le discours assumé par C a une fonction réactive (l'interlocuteur déraisonne, C le ramène à la raison), le commerçant s'attribuant toujours le dernier mot.

Cette dernière remarque illustre le potentiel argumentatif de ce type de dialogue rapporté. Les locuteurs se livrent à un important travail de "textualisation" Brès (1997 : 134), qui reflète le soin qu'ils portent à ménager des "effets", et qui se traduit notamment par le fait que celui qui rapporte une interaction, réelle ou fictive, à laquelle il participe, se donne souvent le "beau rôle" dans la discussion, se prête des effets de manche, et tend en particulier à se réserver un volume de parole supérieur, et à se conférer le dernier mot (Vincent & Dubois 1997).

La ligne argumentative prise en charge par le locuteur se déroule alors sur deux plans :

- celui de l'interaction rapportée, au sein de laquelle le locuteur se représente avantageusement dans une joute verbale (voir par exemple l'image de pourfendeur intransigeant de l'antisémitisme que C construit en rapportant ses propres paroles : "si tu parles comme ça c'est pas la peine de m'dire bonjour"),
- et celui de l'interaction en cours, qui lui permet de donner son sens argumentatif à l'interaction rapportée, et à exprimer des jugements difficilement intégrables à la situation de dialogue évoquée ("ça c'est primaire").

b) dialogues fictifs présentés comme prototypiques :

⁶ La pertinence du critère du contenu des énoncés est largement liée aux connaissances extralinguistiques que l'analyste ou le récepteur a des locuteurs en présence (par exemple, le fait que des propos comme "les juifs ont tout" sont difficilement attribuables au commerçant), mais aussi à des mécanismes de cohérence argumentative (l'énoncé "ça c'est primaire", clairement pris en charge par C, est coorienté avec les énoncés 2, 5, 6 et 9, mais pas avec 1, 3 et 4).

⁷ Ce critère fait sens articulé avec d'autres, mais la polyvalence de *mais* ne peut en faire un critère décisif pour marquer de façon univoque l'alternance des répliques.

C'est le même type de mécanisme qu'on peut observer dans l'échange suivant, portant sur la double nationalité. Dans cet échange (toujours entre le commerçant C et son ami et client H3), le dialogue mis en scène n'est pas présenté comme renvoyant à un événement ponctuel identifiable, mais plutôt comme une synthèse de débats antérieurs ("moi j'vois des mecs"), la quintessence des dialogues possibles sur ce thème, voire la réminiscence d'une discussion antérieure, qui peut effectivement avoir eu lieu, mais n'est rattachée à aucune situation de communication identifiée :

C : moi j'suis pas tu s'ras pas d'accord avec moi (.) c'est que (.) si t'as des gamins (...) bon (.) la la double nationalité y a un risque (...) t'es français ou t'es algérien (.) t'es français ou t'es marocain i faut savoir
H3 : moi j'suis moi j'suis pas pour la double nationalité
C : moi j'suis contre
H3 : ouais
C : moi j'vois [des mecs
H3 : [tu fais ton choix hein:
C : tu fais ton choix (..) dans ces cas-là (.) c'est trop facile [(.) alors
H3 : [ah ouais (.) tu prends le bon d'un côté::
[et puis tu laisses le [bon de l'autre
C : [voi:là [exact (..) oui: mais on a nos origines mais [et alors tu
H3 : [mm
C : peux avoir tes origines/ [(.) tu peux aller en vacances dans ton pays (.)
H3 : [mm
C : mais dans ces cas-là t'as pas à avoir (.) et c'est et leurs gamins (.) les aînés qui font des conneries comme ça (...) tu les prends (..) casse-toi dans ton pays (..) pasque c'est des parasites de la société

Il apparaît très rapidement que l'apparition d'une discussion argumentée entre les personnes en présence est peu probable, C et H3 campant sur la même position ("je ne suis pas pour" / "je suis contre"). C'est alors à travers la mise en scène d'une discussion avec un interlocuteur "immigré défendant la double nationalité" que C peut développer ses arguments, avec d'ailleurs une violence assez marquée plus difficile à tenir dans une interaction en face-à-face.

On peut distinguer trois phases dans cette séquence :

1. une phase introductive durant laquelle C introduit le thème de la double nationalité (avec un *tu* généralisant), "tâte le terrain", affirme sa position et s'assure de celle de H3 (avec un *tu* qui renvoie à H3).
2. Une phase de transition, au cours de laquelle C et H3 utilisent un *tu* plus ou moins généralisant (peut inclure le locuteur dans "tu fais ton choix", désigne de façon plus restrictive ceux qui défendent pour de mauvaises raisons la double nationalité dans "tu prends le bon d'un côté et tu laisses le bon de l'autre").
3. Une troisième phase d'opposition dialoguée, l'énoncé "oui: mais on a nos origines" étant attribué à l'adversaire, et les énoncés suivant étant pris en charge par C en S1, le tutoiement renvoyant à cet adversaire fantomatique. La fin de la phase 3 fait apparaître à nouveau une alternance des énoncés relevant de C en S1, et des énoncés relevant de C en S0.

Ce type d'échanges rapportés entre dans la catégorie d' "actualisation" de Vincent & Dubois, où les échanges rapportés fonctionnent comme des prototypes d'événements similaires :

Tout indique que l'énoncé peut être émis autant de fois que le contexte décrit s'est présenté ou se présente. (...) De plus, leur caractère itératif leur confère une valeur de généralisation. (1997 : 61)

c) Enfin, on rencontre ce qu'on pourrait appeler des *dialogues hypothétiques*, à travers lesquels le locuteur imagine ce qu'aurait pu donner un affrontement avec tel ou tel locuteur (on est ici dans l'"invention", qui "consiste à mettre dans la bouche de quelqu'un des propos qui n'ont explicitement jamais été dits" (Vincent & Dubois 1997 : 61).

Ainsi, dans l'exemple suivant, H8, un client et commerçant du quartier, se plaint de la concentration d'immigrés dans certains quartiers parisiens, et dénonce l'attitude de certaines communes chics de la banlieue parisienne, qui s'en débarrassent :

H8 : et encore comme Sarkozy l'maire de Neuilly (..) i devrait même pas parler c'mec-là (...) mais i devrait pas parler de- j'ai vu Sarkozy i discutait d'avant Hue moi le: gars du Parti Communiste' (..)mais Hue il avait pas d'couilles au cul moi j'y aurais dit pas qu'est-ce que tu m'emme:rdes toi (..) toi t'es à Neuilly toi (..) t'as pas d'difficulté: (..) et viens dans l'coin (..)et tu les prendras (...)alors forcément alors i z'ont toujours la prétention d'vous dire ben vous savez j'paye des taxes (.) non (.) tu GA::rdes ton pognon (.) et tu LES prends (...)et c'est tout:

L'attribution des tours de parole aux uns et aux autres se fait grâce aux énoncés introducteurs ("moi j'y aurais dit", "i z'ont toujours la prétention d'vous dire"), et grâce à l'asymétrie des pronoms personnels (tutoiement de H8, vouvoiement des hommes politiques). On notera cette fois encore la violence de ces simulacres d'affrontement, qui permettent aux locuteurs de se construire un ethos sur mesure (ici, celui d'un adversaire qui a "des couilles au cul") sans avoir à payer le prix d'une confrontation réelle.

Cet exemple de dialogue hypothétique, rapporté à une interaction identifiable (celle entre Hue et Sarkozy), et impliquant le locuteur H8 et Nicolas Sarkozy, tend en fait vers le dialogue présenté comme prototypique : si l'interlocuteur est bien le maire de Neuilly, le contre-discours évoqué est attribué à un *ils* renvoyant plus largement aux maires de communes riches, et est présenté comme une généralisation à partir de multiples énonciations ("i z'ont toujours la prétention d'vous dire").

Enfin, dans cet exemple comme dans les exemples précédents, la voix de l'adversaire est réduite à sa plus simple expression, sa contribution à l'interaction rapportée se limitant à une, rarement deux, interventions.⁸

2. Pour une définition de l'argumentation comme mécanisme de résistance à la contestation

Les phénomènes de citation au sens large sont particulièrement présents dans notre corpus, et ce, pour différentes raisons, largement liées au choix du site. Pourtant, tout spécifique que soient les interactions étudiées, les observations dégagées plus haut amènent à

⁸ D'une manière générale, les interactions rapportées se limitent à quelques échanges. Ce phénomène est sans doute lié à la difficulté de préserver la cohérence d'un récit de dialogue (Brès 1997 : 139), sinon au prix de la lourdeur d'une alternance du type "et alors je lui ai dit" / "et alors il m'a dit".

questionner la définition de l'argumentation comme moyen de persuasion — questionnement qui me semble nécessaire pour tout type de discours argumenté.

2.1 L'argumentation a-t-elle pour fin de construire un discours persuasif ?

La définition de l'argumentation comme moyen de persuader un auditoire de la justesse d'une thèse, ou de l'amener à adopter une ligne d'action donnée, est prédominante dans les recherches qui inscrivent l'étude de l'argumentation dans le champ de la rhétorique ou des sciences de la communication. D'Aristote, qui définit la rhétorique comme "la faculté de découvrir spéculativement ce qui, dans chaque cas, peut être propre à persuader" (*Rhétorique*, 1355b), à Perelman, pour qui la théorie de l'argumentation traite des "techniques discursives permettant d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment" (1988 : 5), il est classique d'établir un lien systématique entre argumentation et persuasion. Pourtant, si la conception de l'argumentation comme moyen de persuasion présente l'avantage de l'évidence intuitive, elle ne va pas sans poser divers problèmes.

- Elle met sur le devant de la scène la question des *effets* de l'argumentation : si sa raison d'être est de persuader, dans quelle mesure y réussit-elle ? Or, cette question fait sortir l'argumentation du champ des sciences du langage pour la confier à la psychologie sociale, discipline qui a forgé un certain nombre d'outils susceptibles de permettre une évaluation des changements d'attitudes d'individus exposés à divers stimuli — dont des stimuli argumentatifs. Et le bilan que tire Billig (1987) de ce type de recherches est pour le moins mesuré : les recherches expérimentales en psychologie sociale, qui cherchaient idéalement à décrire les processus de persuasion par des lois du type "Le stimulus X produit la réponse Y", se limitent aujourd'hui à identifier des phénomènes de plus en plus modestes, et à multiplier les qualifications prévoyant des exceptions aux lois ainsi dégagées.
- Par ailleurs, il me semble qu'il n'est pas possible d'attribuer une finalité unique (ni même principale) à l'activité argumentative en elle-même, et que si but il y a, celui-ci est attaché à une situation de communication ou à un type d'interaction particulier, et non à l'argumentation "en général".

Cette remarque me semble fortement étayée par les données analysées ici : il y a indéniablement argumentation dans les séquences présentées précédemment. Il serait pourtant bien audacieux de poser qu'en argumentant, les locuteurs cherchent à se persuader mutuellement (puisqu'ils sont souvent sur les mêmes positions dès le départ), ni même à se persuader eux-mêmes de la justesse de leur point de vue. S'il fallait leur assigner des finalités, on pourrait penser que l'argumentation, dans ce cadre, remplit une fonction cognitive (elle aide les locuteurs à faire le tour de leurs opinions en les verbalisant, puis en les confrontant *in absentia* à des contre-discours), une fonction relationnelle (elle permet de renforcer la connivence avec l'interlocuteur en lui permettant d'exprimer son accord et en rendant explicite la convergence des points de vue), une fonction "identitaire" (elle permet de renforcer le sentiment d'appartenance au groupe des "gens de gauche, pas racistes mais justes", contre "les antiracistes naïfs" aussi bien que contre "les méchants racistes de droite"). Ces fonctions sont, on le voit, fortement liées à des situations de

communications particulières, et ne nous semblent pas pouvoir être rattachées à l'activité argumentative en elle-même.

2.2 L'argumentation comme confrontation d'un discours et d'un contre-discours

A côté des définitions de l'argumentation centrées sur l'idée de persuasion, on trouve une autre famille de définitions, basées sur ce qui est généralement posé comme condition minimale pour l'émergence d'une argumentation : l'existence — ou la plausibilité — d'une divergence d'opinion sur un sujet. L'insistance mise sur l'opposition, dans l'argumentation, d'un discours et d'un contre-discours, se rattache à une tradition ancienne, dont l'origine est classiquement attribuée à Protagoras, qui place au centre de sa réflexion l'idée que sur tout sujet, il y a au moins deux discours possibles (de Romilly 1988). Aujourd'hui, nombreux sont les auteurs qui insistent sur le caractère central, dans toute argumentation, de la confrontation entre un discours et un contre-discours. On peut alors considérer l'argumentation comme *un mode de construction du discours visant à le rendre plus résistant à la contestation*.

Quelques précisions, afin de bloquer les inférences indésirables auxquelles une telle définition pourrait inviter :

— nous ne nous reconnaissons pas dans la vision, largement répandue, de l'argumentation comme activité belliqueuse. Comme le souligne Plantin (1996 : 72), la confrontation entre discours et contre-discours peut se faire aussi bien sur le mode conflictuel que sur le mode coopératif.

— le discours argumenté n'est pas un discours clos ; argumenter un point de vue ne suppose pas que l'on cherche à se *soustraire* à la contradiction, mais que l'on cherche à voir jusqu'où un point de vue peut "tenir" face à la contestation. Argumenter — même si ce n'est pas nécessairement l'objectif de tout locuteur développant un discours argumenté — permet de développer un point de vue au-delà de l'adhésion immédiate, d'en expliciter les implications, d'en mesurer la cohérence.

Enfin, d'un point de vue méthodologique, la définition de l'argumentation comme mode de construction d'un discours visant à le rendre plus résistant à la contestation invite à porter une attention particulière aux modalités prises par la confrontation du discours et du contre-discours dans un corpus donné. Elle fait écho aux définitions du discours argumentatif comme *dialogue*, réel ou virtuel, entre les tenants de positions divergentes. Si cette conception de l'argumentation met en relief le caractère central, dans l'argumentation, de l'articulation d'un discours à un contre-discours, il faut être bien conscient du caractère fondamentalement métaphorique de la référence au dialogue (Reed 1999), et distinguer nettement, dans l'analyse, les *acteurs* de la communication argumentative, qui sont "les individus concrets engagés dans la communication", et les *actants* de la communication argumentative (qui sont les positions de Proposant,

Opposant, et, éventuellement, le Tiers indéci⁹) (Plantin 2000). Une telle distinction amène à considérer tour à tour :

- les mécanismes discursifs qui permettent l'articulation du discours au contre-discours pour un même locuteur ;
- le caractère monologal ou dialogal du discours argumentatif étudié, et la façon dont les locuteurs engagés dans l'argumentation occupent ou parcourent les différents *rôles actanciels argumentatifs*.

Ces deux niveaux ne sont bien sûr pas indépendants : les données analysées ici montrent que les échanges rapportés apparaissent dans des phases où l'interaction permet à des unités monologales (interventions) de taille conséquente de se développer. Pourtant, opposer d'une part un discours argumentatif monologal (oral ou écrit) fortement polyphonique à des interactions argumentées constituées d'une alternance d'interventions monologiques courtes ne tiendrait pas compte de quantité d'autres situations de discours possibles, comme le suggère le corpus analysé ici.

La description attentive des modes d'articulation du discours et du contre-discours ne peut tenir lieu d'analyse argumentative à elle seule ; mais elle en constitue une part importante, souvent négligée au profit de l'identification immédiate des types d'arguments présents dans les données.

Indications bibliographiques

- Aristote, <1932> : Rhétorique, t.1, Paris : Les Belles lettres (texte traduit par M. Dufour).
- Billig M., 1987 : *Arguing and Thinking. A rhetorical approach to social psychology*, Cambridge / Paris : Cambridge University Press / Editions de la maison des sciences de l'homme.
- Brès J., 1997 : "De l'interaction rapportée dans le récit oral", *Modèles linguistiques* vol.35, XVIII-1, 129-140.
- Doury M., 1997 : *Le Débat immobile*, Paris : Kimé.
- Engel S. M., 1994 : *Fallacies and Pitfalls of Language. The Language Trap*, New York : Dover Publications.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1991 : "Hétérogénéité énonciative et conversation", in Herman Parret (dir.), *Le sens et ses hétérogénéités*, Paris, éditions du CNRS, 121-138.
- Perelman C., 1989 : *Rhétoriques*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- Perelman C., Olbrechts-Tyteca L., 1988 : *Traité de l'argumentation. La Nouvelle Rhétorique*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.

⁹ Éventuellement seulement, car l'intégration du Tiers indéci⁹ comme actant fondamental du schéma argumentatif de base, sur le même plan que le Proposant et l'Opposant, ne nous semble pas aller de soi. Il nous semble qu'il s'agit :

- soit d'un tiers quasi-métaphysique, qui permet par exemple de donner un sens à l'affrontement d'un discours et d'un contre-discours dans des situations où aucun rapprochement entre les positions en présence n'est envisageable (dans de telles situations, c'est l'idée qu'il existe sans doute "quelqu'un, quelque part", susceptible d'être sensible aux arguments des uns ou des autres qui motive la confrontation des points de vue) ;
- soit d'un tiers lié non plus à des positions actanciennes abstraites, mais à des situations concrètes (éventuellement génériques, e.g. le juge dans les interactions au tribunal).

- Plantin C., 1996 : L'argumentation, Paris : Seuil (Mémo).
- Plantin C., 2000, "La "question disputée", une forme argumentative oubliée. Thomas d'Aquin, La guerre peut-elle être juste ?", papier de travail.
- Reed C., 1999 : " Is it a Monologue, a Dialogue or a Turn in a Dialogue ?", in Frans E. van Eemeren, Rob Grootendorst, J. Anthony Blair, Charles A. Willard (eds), Proceedings of the Fourth International Conference of the International Society for the Study of Argumentation (June 16-19 1998), Amsterdam : SICSAT, 681-685.
- Romilly J. de, 1988 : Les grands sophistes dans l'Athènes de Périclès, Paris : Bernard de Fallois.
- Vincent D., Dubois S., 1997 : Le discours rapporté au quotidien, Québec : Nuit Blanche éditeur.